

BE-A0523_710368_807522_FRE

Inventaire des archives du notaire Maurice
Grégoire à Seraing, 1897-1899



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Minutes.....	7
1 - 26 Minutes. 23 janvier 1897 - 26 février 1899.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Grégoire Maurice (Seraing)

Période:
1897 - 1899

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.5483

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 26.00
- Etendue non inventoriée: 0.30 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace le bordereau R2/1404.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Maurice Grégoire (Seraing).

HISTORIQUE

Le notaire Maurice Grégoire a exercé de 1897 à 1899 à Seraing, rue Léopold n°59bis, puis de 1899 à 1905, à Jemeppe-sur-Meuse, rue Ferdinand Nicolay n°10, enfin de 1905 à 1923 à Liège, 104, rue de Hesbaye. Il est décédé à Liège le 17 mai 1923 ².

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Maurice Grégoire à Seraing ont été versées aux Archives de l'État à Liège à une date non-documentée.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Maurice Grégoire à Seraing.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. MINUTES

1	1 - 26 MINUTES. 23 JANVIER 1897 - 26 FÉVRIER 1899. 23 janvier 1897 (n° 1).	1 chemise
2	8 février 1897 - 25 février 1897 (n° 2/3-6).	1 chemise
3	1er mars 1897 - 30 mars 1897 (n°8-11).	1 chemise
4	1er avril 1897 - 20 avril 1897 (n°12-16).	1 chemise
5	1er mai 1897 - 22 mai 1897 (n°20 et 26-27).	1 chemise
6	2 juin 1897 - 27 juin 1897 (n°28-33).	1 chemise
7	13 juillet 1897 - 14 juillet 1897 (n°35-37).	1 chemise
8	5 août 1897 - 26 août 1897 (n°38/39-47).	1 chemise
9	4 septembre 1897 - 23 septembre 1897 (n°49-61).	1 chemise
10	10 octobre 1897 - 13 octobre 1897 (n°62 et 63-65).	1 chemise
11	12 novembre 1897 - 24 novembre 1897 (n°67 et 68-76).	1 chemise
12	13 décembre 1897 - 30 décembre 1897 (n°80-81 et 86-87).	1 chemise
13	9 janvier 1898 - 31 janvier 1898 (n° 1-2 et 14).	1 chemise
14	11 février 1898 - 21 février 1898 (n° 15-18).	1 chemise

15	5 mars 1898 - 27 mars 1898 (n°19-24).	1 chemise
16	1er avril 1898 - 27 avril 1898 (n°25-32).	1 chemise
17	1er mai 1898 - 4 mai 1898 (n°34-36).	1 chemise
18	2 juin 1898 - 26 juin 1898 (n°39-45).	1 chemise
19	17 juillet 1898 - 19 juillet 1898 (n°49-50).	1 chemise
20	7 août 1898 - 29 août 1898 (n°53 et 58-59).	1 chemise
21	4 septembre 1898 - 29 septembre 1898 (n°62-68).	1 chemise
22	5 octobre 1898 - 29 octobre 1898 (n°69 et 74-75).	1 chemise
23	17 novembre 1898 - 24 novembre 1898 (n°76-78).	1 chemise
24	1er décembre 1898 - 30 décembre 1898 (n°79-84).	1 chemise
25	10 janvier 1899 - 19 janvier 1899 (n° 1-6).	1 chemise
26	3 février 1899 - 26 février 1899 (n° 7-14).	1 chemise